



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 13437

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les conclusions du rapport 2007 des Assises de la jeunesse et plus particulièrement sur les discriminations dont celle-ci peut faire injustement l'objet dans notre société. En effet, les plus jeunes doivent souvent mener un véritable combat, en particulier pour la recherche d'un emploi, d'un logement, pour accéder à des responsabilités politiques et sociales et même pour accéder aux loisirs. Aussi, il souhaiterait savoir si elle entend instaurer une véritable politique jeunesse en tenant compte de ces difficultés et en sensibilisant plus particulièrement les employeurs ainsi que les propriétaires de logements sur la question de la discrimination.

Texte de la réponse

Le haut-commissaire à la jeunesse a engagé le 9 mars 2009 une large concertation, en réunissant dans une commission les différentes parties prenantes à une nouvelle politique de la jeunesse. Sont ainsi réunis des personnalités qualifiées, les partenaires sociaux, les organisations étudiantes, quatre parlementaires, des représentants des collectivités territoriales, du mouvement familial et d'autres acteurs de la politique de la jeunesse (jeunes eux-mêmes, chercheurs, associations...). La commission de concertation est présidée par le haut-commissaire. Des groupes de travail sont constitués sur différentes thématiques : les ressources, l'emploi, l'orientation, le logement, la santé et la citoyenneté. La commission conduira ses travaux d'ici à la fin du mois de mai 2009 et produira un livre vert qui fera l'objet d'une large diffusion en juin 2009, permettant à toutes les parties prenantes de faire connaître leurs positions et leurs préférences parmi les options proposées et préparant l'évolution des politiques publiques de la jeunesse. Elle pourra demander des enquêtes et études et donner un avis sur les expérimentations qu'elle estime pertinentes à conduire à partir du fonds d'expérimentation en faveur de la jeunesse, créé par la loi du 1er décembre 2008 et piloté par le haut-commissaire à la jeunesse dans le cadre de ses attributions et doté de 150 M. La commission s'attachera à donner du contenu au concept d'autonomie et d'accès à l'autonomie. Elle proposera les objectifs prioritaires d'une politique de jeunesse et les moyens de les atteindre. Elle examinera en particulier les moyens de faciliter l'accès des jeunes au logement. La réflexion portera sur les conditions de renforcement de l'offre en direction des jeunes tant sur le parc social que sur le parc privé. La commission sera également amenée à traiter de la sécurisation des parcours des jeunes dans le logement (garantie des risques locatifs, insertion par le logement et l'hébergement des jeunes en difficulté, accession des jeunes à la propriété). Elle examinera, par ailleurs, les modalités de promotion de formes innovantes de logement des jeunes (colocation, logement intergénérationnel...). Enfin, la commission analysera les conditions permettant de promouvoir une offre spécifique en direction des jeunes salariés en mobilité professionnelle et des jeunes en recherche d'emploi, en particulier les résidences hôtelières à vocation sociale. Naturellement, la question des discriminations sera évoquée dans le cadre de ses travaux. Par ailleurs, le haut-commissaire à la jeunesse a été auditionné par la mission parlementaire sur les discriminations de la commission des affaires culturelles et sociales de l'Assemblée nationale, devant laquelle il a exprimé ses pistes de réflexion sur les moyens de lutter contre toutes les formes de discriminations.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13437

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2007, page 8147

Réponse publiée le : 26 mai 2009, page 5168